



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)  
MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNY Michèle,  
GIRAUD Roger, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Étaient excusées :

Etaient excusés : VENERA Christophe, JOUANNEAU Fanny (pouvoir à PHILIPPE Francine)

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

### NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11  
EN FONCTION : 11  
PRESENTS : 9  
VOTANTS : 10  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 1  
POUR : 9

### **Délibération n° 2023/45 : Refuges communaux des Clots et des Mouterres – avenants aux contrats d'affermage**

Vu la délibération du conseil municipal n°2015/02 du 2 février 2015 portant sur la location des refuges des Clots et des Mouterres,

Vu la délibération du conseil municipal n°2015/35 du 11 mai 2015 portant sur le même objet,

Vu les contrats d'affermage pour la gestion des refuges des Clots et des Mouterres signés respectivement les 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2015 avec les délégataires pour une durée de neuf ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015,

Considérant que les contrats d'affermage pour la gestion des refuges des Clots et des Mouterres arrivent à terme le 30 avril 2024,

Considérant l'impossibilité matérielle de lancer un appel à manifestation d'intérêt dans des délais raisonnables permettant aux délégataires actuels comme aux futurs délégataires de s'organiser pour la prochaine saison estivale dans de bonnes conditions,

Monsieur le Maire propose de prolonger les contrats d'affermage avec les gérants actuels pour la saison estivale 2024, soit du 1<sup>er</sup> mai au 30 octobre 2024, dans les mêmes conditions financières et matérielles.

Cette prolongation sera contractualisée par la signature d'un avenant au contrat d'affermage initial avec chaque délégataire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à neuf (9) voix pour et une (1) abstention (VINCENT Denise) :

**APPROUVE** la prolongation pour la saison estivale 2024 de la gestion des refuges des Clots et des Mouterres avec les délégataires actuels, soit du 1<sup>er</sup> mai au 30 octobre 2024,

**APPROUVE** l'avenant à chaque contrat d'affermage pour la gestion des refuges des Clots et des Mouterres avec les délégataires actuels, tels que présentés en annexe,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,  
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture :  
Date de publication :

**03 OCT. 2023**